

Séance du lundi 08 juillet 2013

L'an deux mil treize, le lundi huit juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mr CNUDDE Philippe, Mr GERMAIN Sylvain, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice ;Mr GSCHWIND Henri.

Membres Absents :

- Mr DEBRAS Marc
- Mme DELORMEL Brigitte
- Mr DEROGY Serge (pouvoir à Mr Germain)
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mr MARQUIS Laurent
- Mme RIVIERE Françoise

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Gâche électrique, portail école
- ↪ Passage câble Ethernet
- ↪ Chéneau mairie
- ↪ PLU
- ↪ Formation CACES employés communaux
- ↪ Tarifs de location de la salle du presbytère
- ↪ Formation Certiphyto pour les employés communaux
- ↪ Médailles du travail
- ↪ Architecte pour TC3 église
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne M. Patrick VAN DAELE secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR).

C – GACHE ELECTRIQUE POUR LE PORTAIL DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr Prévot, directeur de l'école a souhaité l'installation d'une gâche électrique afin de sécuriser l'accès durant les heures de cours et également d'éviter ses absences de la classe pour ouvrir le portail à des parents retardataires. Mr le directeur de l'école souhaitait également la mise en place d'un interphone ainsi que la possibilité d'actionner la gâche à partir des classes de Mme Müller et de Mme Fruitier.

Un devis a été demandé auprès de Techni-Elec pour cette gâche ainsi que pour un interphone. Un autre devis devrait nous parvenir sous peu. Après discussion, le Conseil vote à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) pour l'installation d'une gâche électrique sans interphone ni renvoi dans d'autres classes pour un montant maximum de 1574,80 € TTC (1316,73 € HT).

D – PASSAGE D'UN CABLE ETHERNET

Monsieur le Maire indique que lors du dernier Conseil d'école, Mr Prévot a demandé une jonction par câble ethernet entre la live-box située dans son bureau et la classe de Mme Carlier, victime de très nombreuses interruptions de faisceau Wi-Fi. Bien que non budgété, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) de profiter des travaux d'électricité qui vont avoir lieu au mois d'août afin de passer un câble avant la pose du faux plafond dans le couloir de l'école..

E – CHENEAU MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une moitié du chéneau de la mairie avait été remplacée il y a douze ans, mais que l'autre moitié reste toujours à faire d'autant qu'il existe de gros problèmes d'étanchéité au niveau du terrasson à l'arrière du bâtiment. Trois devis ont été demandés aux entreprises Demonchy, Bregon et Lecomte

Après étude des trois offres, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) de confier la réfection du chéneau et du terrasson arrière à l'entreprise Lecomte pour la somme de 6943.17 € HT soit 8304.03 € TTC

F - PLU

N'ayant pas réuni tous les éléments afin de pouvoir enclencher la procédure de désignation d'un bureau d'études, ce point est remis à la prochaine réunion du Conseil.

G – FORMATION CACES POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis plus de dix ans, les employés communaux conduisent le microtracteur de la commune, y compris sur la RD 1001 sans formation spécifique, ce qui est illégal. Afin de satisfaire aux obligations en la matière, il est indispensable que les deux cantonniers obtiennent le CACES 1.

Le Centre de Gestion a communiqué les différentes structures habilitées à délivrer cette formation sur le département de l'Oise. Monsieur le Maire a contacté les deux organismes situés à Beauvais :

- L'APAVE d'une part qui propose une formation sur place sur deux jours, avec le matériel de la commune (1 journée théorie, 1/2 journée pratique, 1/2 journée de test). Le montant total pour Mrs Delapierre et Millot se monte à 1710 € HT soit 2045.16 € TTC
- COLDEFY FORMATION d'autre part qui propose une formation de trois jours sur Beauvais, sur un microtracteur appartenant à l'organisme de formation, ainsi que sur un autre engin de type mini-pelle. Le devis se monte à 1234 € HT soit 1475.86 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil retient à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) la proposition de l'APAVE pour la somme de 2045.16 € TTC

H - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU PRESBYTERE

Il apparaît que la salle de l'ancien presbytère est de plus en plus retenue notamment par des personnes ou des associations extérieures à la commune, et ceci étant donné des tarifs très bas en comparaison des tarifs pratiqués dans les communes limitrophes.

Afin de dégager des ressources suffisantes pour entretenir et améliorer cette salle, il a semblé judicieux aux membres du Conseil de revoir les tarifs de location de la salle. Le Conseil s'est donc prononcé à l'unanimité des membres présents ou représentés sur la tarification suivante qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 :tarifs pour les résidents de la commune

La salle est louée à la 1/2 journée 25€, la journée 50€ ou au week-end 100€. Pour des raisons logistiques, la location durant le week-end ne peut en aucun cas se faire à la journée ou à la demi-journée.

Pour les personnes extérieures à la commune les tarifs seront doublés (50,100, 200€)

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité (9 voix pour) d'appliquer cette nouvelle tarification.

I - FORMATION CERTIPHYTO POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à compter d'octobre 2014, la délivrance des produits phytosanitaires ainsi que leur application ne seront plus permises qu'aux seules personnes ayant validé leur certification certiphyto. Les certifications obtenues auront une durée de validité de 5 ans. L'ensemble des communes étant soumises à cette législation, la Communauté de Communes propose une mutualisation de cette formation aux communes adhérentes se manifestant avant le 19 juillet pour une formation de deux jours courant septembre, pour la somme de 160 € par agent.

Après délibération, le conseil se prononce à la majorité des membres présents et représentés (8 voix POUR, 1 abstention) pour participer à cette formation commune proposée par la CCVBN.

J - MEDAILLES DU TRAVAIL

Aucune règle n'a jusqu'à présent été validée pour la prime attribuée aux employés municipaux lors de l'octroi des médailles du travail. Afin de pallier à ce manque, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) d'octroyer une prime, lors de l'obtention des médailles du travail, de 20 € par année de travail au service de la commune d'Esquennoy.

K - ARCHITECTE POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE 3 DE L'EGLISE

Monsieur Grison, architecte actuel qui supervise les travaux de l'église, part à la retraite au 31 décembre 2013. En conséquence, il ne pourra s'occuper de la fin des travaux de restauration. Il convient donc de nommer un nouvel architecte.

A l'heure actuelle, les services de la mairie ne savent pas si l'on peut se rapprocher directement de Monsieur SIMON qui était arrivé en second lors de la procédure de nomination de Monsieur Grison, soit s'il convient de faire un appel d'offre. Ce sujet sera donc débattu lors du prochain conseil municipal en septembre.

L - QUESTIONS DIVERSES

- Fête du 14 juillet : le point est fait sur l'organisation de la retraite aux flambeaux du 13 juillet au soir, de la venue de Mr Dassault – député - le 14 juillet au matin pour la remise de médailles aux pompiers, ainsi que sur le défilé des majorettes de Conty suivi des jeux picards animés par les différentes associations de la commune le 14 juillet après-midi.
- Site internet de la commune : après un important travail effectué par Mr Germain, le site de la commune est prêt. La demande de mise en ligne a été faite à Picardie en ligne. Cette mise en ligne tarde et Monsieur le Maire doit reprendre contact afin de réactiver le processus.
- Monsieur le maire annonce la venue prochaine de Monsieur Vantomme, vice-président du Conseil Général de l'Oise, accompagné de Monsieur Schuller, directeur des antiquités et objets d'art de l'Oise qui viendront le vendredi 19 juillet à 11h15 visiter le chantier de l'église.
- Monsieur le maire rend compte de la réunion d'information à laquelle il a assisté à Froissy juste avant le conseil municipal de ce soir : suites aux différents changements affectant la redistribution de la taxe professionnelle des éoliennes, celle-ci va diminuer de façon très importante et passer de 116.000 euros annuels à 68.000 euros et ce, dès 2013 avec même un risque de devoir reverser un « trop perçu » concernant l'année 2012. Ce changement inopiné des modes de calcul entraîne pour la commune un risque majeur de voir les fonds propres de la commune réduits à zéro d'ici à la fin de l'année alors qu'aucun dérapage des dépenses n'a été constaté et qu'une baisse des rentrées des éoliennes avait été budgétée mais pas à cette hauteur ! Evidemment, ce sujet sera abordé avec les différents élus qui vont venir visiter la commune. Si cette information devait se concrétiser cela affecterait très durablement les investissements ainsi que le budget de fonctionnement de la commune qui devraient être revu à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

